



Conseil supérieur
de la Justice
Hoge Raad
voor de Justitie

Personnes protégées : comment garantir un accompagnement de qualité ?

Les midis du droit de la direction générale Législation, libertés et droits fondamentaux

Mme. Valérie Delfosse - Présidente de la commission d'avis et d'enquête

M. Simon Scouflaire - Auditeur

25/03/2022

Présentation du Conseil supérieur de la Justice

Origine

- L'affaire « Dutroux » : dysfonctionnements
- Guerre entre services de police
- Politisation de la magistrature
- Marche blanche (1996)

Constitution belge, article 151

« § 1er Les juges sont indépendants dans l'exercice de leurs compétences juridictionnelles (...) § 2. Il y a pour toute la Belgique un Conseil supérieur de la Justice. Dans l'exercice de ses compétences, le Conseil supérieur de la Justice respecte l'indépendance visée au § 1er »

« **Sui generis** » : ne fait partie d'aucun des trois pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire) et exerce ses attributions en totale autonomie.

Trois missions exercées de manière effective depuis le 2 août 2000 :

- **Nomination et formation** : des magistrats, objectivité et indépendance de tout parti politique
- **Contrôle externe** : traitement des plaintes, enquêtes particulières, audits
- **Avis** : améliorer le fonctionnement de la justice



Structure

Le Conseil supérieur de la Justice compte 44 membres, qui exercent un mandat de 4 ans.

Le Bureau

4 membres (double parité)

Coordination du CSJ

- Frank Franceus
- Valérie Delfosse
- Lucia Dreser
- Vanessa de Francquen

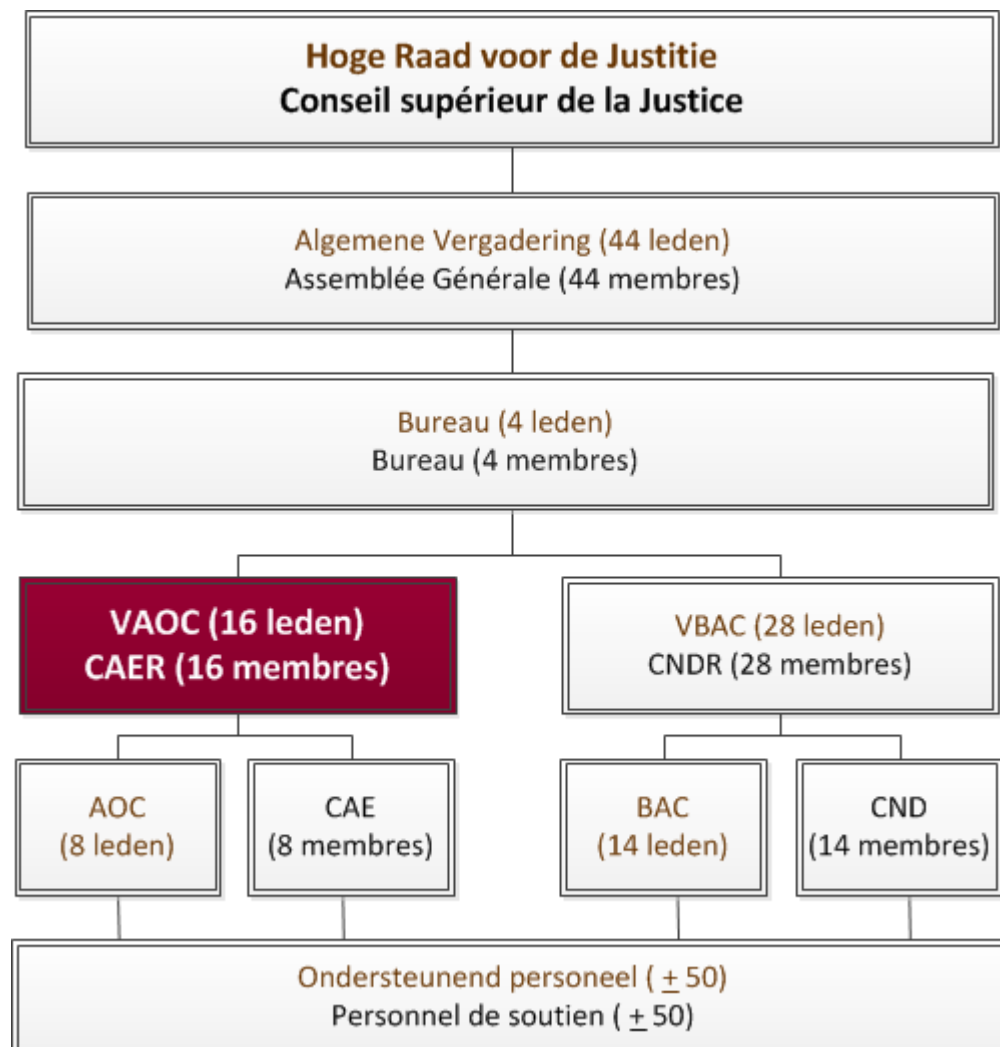
Commission de nomination et de désignation

Benoemings en aanwijzingscommissies

Commissions d'avis et d'enquêtes

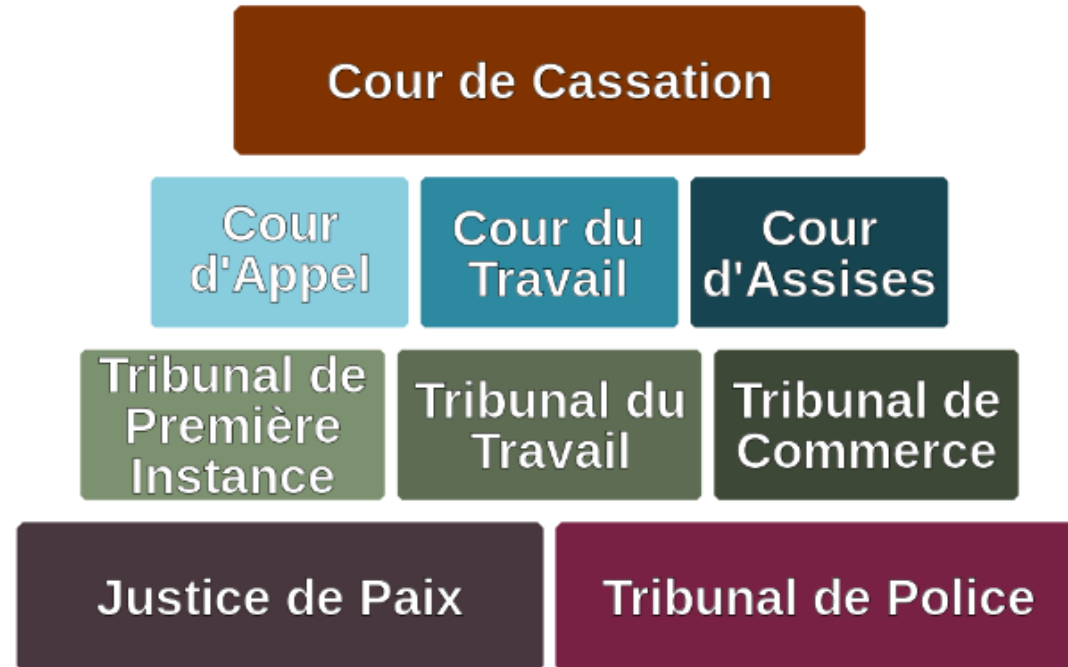
Advies- en onderzoekscommissies

Structure



Scope de compétence

Les juridictions judiciaires soit :



Et donc pas :

- les juridictions administratives :
Conseil du contentieux des étrangers, Conseil d'Etat, ...
- Cour constitutionnelle

L'audit en un coup d'œil

-> **Objectif:**

Evaluer la qualité de l'organisation et du suivi du contrôle des administrations au sein des justices de paix

Audit réalisé de juin 2017 à juin 2019

- **13** arrondissements judiciaires concernés
- **12** questionnaires complétés par les chefs de corps
- **13** interviews de chefs de corps
- **163** questionnaires complétés par les justices de paix
- **26** visites sur place par l'équipe d'audit
- **53** interviews (juges de paix, greffiers, collaborateurs administratifs, etc.)

-> **Au final:**

9 recommandations et 39 sous-recommandations

http://www.csj.be/sites/default/files/press_publications/rapport-audit-des-administrations.pdf

Constats généraux

Les -

- X** Disparité importante des méthodes utilisées par les justices de paix
- X** Pas de culture de coopération entre les justices de paix
- X** Grandes différences de qualité
- X** L'encadrement, le temps, l'information chiffrée et les moyens sont insuffisants
- X** Part croissante des administrations dans les tâches des justices de paix

Mais, attention, il y aussi des + !

- V** Opportunité d'acquérir de bonnes pratiques
- V** La création d'un dossier électronique constitue aussi une opportunité

Facteurs de succès

- **Encadrer** légalement la qualité des administrateurs
- **Evaluer** de manière réaliste la charge de travail des justices de paix
- **Contribuer** à une culture de coopération entre justices de paix
- **Veiller** à la définition de critères clairs et uniformes pour la sélection des administrateurs
- **Garantir** qu'une attention suffisante soit accordée à la personne protégée
- **Adopter** une approche préventive pour diminuer le risque de fraude et d'abus
- **Utiliser** la mise en œuvre du dossier électronique pour renforcer la qualité du contrôle des administrations

SUCCESS

En deux phrases...



Une administration centrée sur la personne implique aussi l'individualisation de son contrôle...

La personnalisation doit être la règle!

Conclusions générales

- L'administration revêt une importance majeure pour la vie de la personne protégée et de sa famille. Les justices de paix jouent un rôle de tout premier ordre dans la garantie de la qualité du service rendu au citoyen en matière d'administration
- Dans la plupart des justices de paix, l'implication des juges de paix et des greffes dans le bon déroulement des administrations est réelle. Une attention limitée est prêtée à la manière de travailler dans les autres cantons ou les autres arrondissements
- Les justices de paix, les présidents des juges de paix et de police et le Collège des cours et tribunaux ont tous un rôle à jouer
- Un des facteurs clés de succès réside en effet dans l'évaluation correcte de la charge de travail réelle afin que puissent être prévus les moyens et les soutiens adéquats et suffisants
- La sélection des administrateurs mérite elle aussi une attention particulière.

Le contrôle des administrations n'est certes pas une tâche facile, mais il est fondamental pour la personne protégée. Il impose en tout état de cause que la personne protégée soit et reste au centre des préoccupations

Une thématique d'actualité

rtbf.be

Info | Sport | Culture | Audio | TV

INFO

Recherche

À la une | Fil Info | Belgique | Régions | Monde | Économie | Société | Médias | Inside

Régions | Bruxelles | Brabant Wallon | Hainaut | Liège | Namur | Luxembourg | Flandre

Un ex-administrateur de biens qui aimait visiblement (beaucoup) le luxe doit répondre de détournements



Actu | **LES SPORTS+** | Régions | Conso | Médias | Lifestyle & people | Buzz | Nos podcasts

L'avocate puisait dans la caisse de ses administrés

Knack Rubrieken ▼ Het magazine Voordelen voor abonnees **Abonneren** Aanmelden 🔍 ☰ Onze maga

+ Bewindvoering voor mensen met een handicap: een falend systeem

📖 [Uit Knack van 25/09/2019](#) 24/09/19 om 23:59 Bijgewerkt op 25/09/19 om 15:50 Bron : Knack



Chronologie

En vigueur
01-06-2014

Loi du 17 mars 2013 réformant les régimes d'incapacité

Depuis 2015

Redéfinition des arrondissements judiciaires, suppression de certains cantons, fusion des cantons

01/09/2018

Augmentation compétence juge de paix : le juge de paix connaît de toutes demandes dont le montant n'excède pas 5.000 euros

En vigueur
10-01-2019

Loi du 21 décembre 2018 portant des dispositions diverses en matière de justice

01/06/2021

Registre central de protection des personnes

Depuis le 1er juin 2021, le SPF Justice a lancé un nouvel e-service qui permettra désormais aux citoyens et aux professionnels de créer et de gérer ces dossiers numériquement

https://www.tribunaux-rechtbanken.be/sites/default/files/jp_liege/news_files/briefing-fr_rcpp.pdf

Chronologie

18/12/2014

Avis sur le contrôle de l'administration des personnes protégées

<https://csj.be/admin/storage/hrj/advies-avis-20141217.pdf>

22/06/2017

Audit - Le contrôle sur les administrations par les justices de paix

<https://csj.be/admin/storage/hrj/rapport-audit-des-administrations.pdf>

28/11/2019

Avis sur l'avant-projet de loi modifiant le C. civ. et le C. jud. en vue d'instaurer une Commission fédérale de l'administration et de définir les conditions à remplir pour exercer à titre professionnel les fonctions d'administrateur d'une personne protégée

<https://csj.be/admin/storage/hrj/20191127-avis-profil-administrateur.pdf>

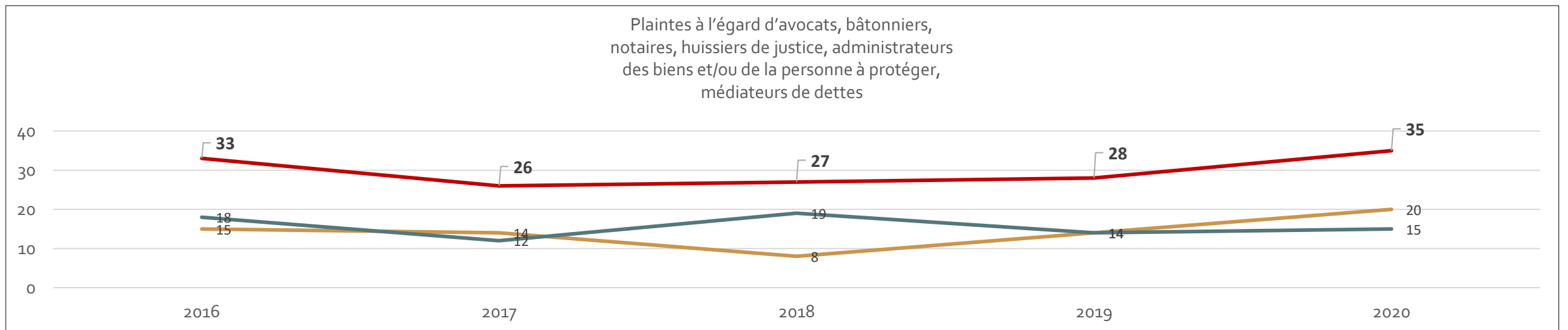
16/12/2021

Avant-projet d'arrêté déterminant les règles concernant la rémunération, les coûts et les devoirs exceptionnels des administrateurs

<https://csj.be/admin/storage/hrj/20211215-avis-fr.pdf>

Plaintes introduites au CSJ

Plaintes à l'égard d'avocats, bâtonniers, notaires, huissiers de justice, administrateurs des biens et/ou de la personne à protéger, médiateurs de dettes	TOTAL		Advies- en onderzoekscommissie		Commissions d'avis et d'enquête	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
2016	33	7,05	15	5,42	18	9,42
2017	26	6,33	14	6,39	12	6,25
2018	27	7,46	8	4,76	19	9,79
2019	28	6,71	14	6,8	14	6,64
2020	35	7,06	20	7,87	15	6,2



En pratique, qu'est-ce qui a changé depuis l'audit ?



En pratique, qu'est-ce qui a changé depuis l'audit ?

5. Prévoir un cadre pour la qualité des administrateurs professionnels.

- a. Déterminer les conditions qu'un administrateur professionnel de qualité doit remplir et veiller à avoir des critères de sélection clairs.
- b. Veiller, en attendant un cadre légal, à la transparence et à l'uniformité des critères de sélection pour les administrateurs professionnels.
- c. Offrir une formation continue aux administrateurs professionnels.**
- d. Assurer la transparence par la création d'une liste claire et à jour des administrateurs professionnels. Fournir au public une liste qui précise clairement qui peut devenir administrateur, qui il/elle est, dans quels cantons ils/elles exercent et le nombre de dossiers d'administrations par administrateur



Opleiding bewindvoerder

3 sessies

In samenwerking met de Vrederechters van het arrondissement Oost-Vlaanderen, biedt de Vlaamse Conferentie der Balie van Gent een opleiding voor de professionele bewindvoerder aan. Deze opleiding richt zich tot alle advocaten die binnen het arrondissement Oost-Vlaanderen het mandaat van bewindvoerder wensen uit te oefenen of reeds uitoefenen.

En pratique, qu'est-ce qui a changé depuis l'audit ?

8. Assurer un contrôle approfondi de la partie comptable du rapport annuel.

(...) assurer l'uniformité et la transparence des lignes directrices en matière de remboursement des frais et des devoirs exceptionnels.



TARIFICATIE BEWIND - RICHTLIJNEN

De vergoeding van de professionele (voorlopig) bewindvoerder

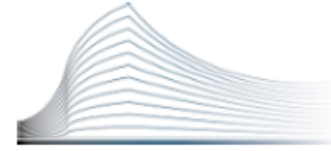
SAMENVATTING:

Huidige nota omvat richtlijnen omtrent de te hanteren vergoedingsregeling voor professionele bewindvoerders. Een aantal algemene richtlijnen en meer in het bijzonder richtlijnen omtrent de gewone- en buitengewone ambtsverrichtingen en de berekening van de 3 % vergoeding worden omschreven. Tot slot wordt een overzicht gegeven van de arrondissementeel te hanteren bedragen voor de kosten, de algemene vergoedingen en bijzondere vergoedingen.

Inkomsten waarop geen 3% gerekend worden:

- Andere onderhoudsgelden dan hetgeen in de vorige rubriek werd opgenomen;
- Leefloon voor studenten / andere studietoelagen;
- Terugbetalingen / tussenkomsten mutualiteit;
- Gelden uit de verkoop van eigendom van de beschermde persoon;
- Terugbetalingen van voordien gemaakte kosten (hospitalisatie, apotheek, dokter, ...);
- Gelden afkomstig van vervallen kasbons of obligaties of verkoop van effectenportefeuille;
- Gerealiseerde meerwaarden in effectendossiers (bv. dus zelfs in geval van kapitalisatie);
- Schenkingen, legaten en nalatenschap;
- Aanvullend pensioen afkomstig uit een verzekeringsprodukt;
- Schadevergoedingen die geen betrekking hebben op inkomstenverlies
- De omzetting van het vruchtgebruik in een geldsom;
- Lijfrenten als gevolg van een verkoop op lijfrente;
- Persoonsvolgende financiering met uitzondering van het vrij beschikbaar budget.

En pratique, qu'est-ce qui a changé depuis l'audit ?



AUDIT: Het toezicht op de bewindvoeringen door de vredegerichten – Juli 2019

AANBEVELINGEN

1.

Vermijd bij de controle van een bewindvoering het risico op een louter formele en administratieve afhandeling van een dossier en bewaar de focus op de bescherming van de persoon.

a) Ga na of de bewindvoerder minstens één keer per jaar daadwerkelijk contact heeft met de beschermde persoon. Ga ook na of de bewindvoerder aandacht heeft voor de levenskwaliteit en levensomstandigheden van de beschermde persoon. Doe dit niet enkel reactief maar ook proactief.

Er wordt gewerkt met een digitaal beheersverslag (de velden die zijn opgenomen zijn verplicht in te vullen, zo niet kan er niet verder worden gegaan. Voorheen werd er arrondissementeel gewerkt met een controleblad. Het ontwerp digitaal beheersverslag werd vorige zomer gemaakt door de Voorzitter en griffier-hoofd van dienst Gaëlle Hemberg. Dit document wordt gebruikt sinds eind januari 2022 en is opgenomen in het CRBP. In het beheersverslag is er een veld opgenomen waarin wordt aangegeven hoeveel contacten er met de beschermde persoon zijn geweest.

Zie voorstelling van de manier van werken met het controleblad (tellen met rekenmachine) en de evolutie van naar het werken met een digitaal beheersverslag (automatische telling).

L'information et le soutien aux administrateurs familiaux

	Législateur	Ministre de la Justice	Collège des cours et tribunaux	Chefs de corps	Justices de paix
c. Offrir une formation continue aux administrateurs professionnels.					
d. Assurer la transparence par la création d'une liste claire et à jour des administrateurs professionnels. Fournir au public une liste qui précise clairement qui peut devenir administrateur, qui il/elle est, dans quels cantons ils/elles exercent et le nombre de dossiers d'administrations par administrateur.					
6. Mettre plus encore l'accent sur l'information et le soutien aux administrateurs familiaux					
e. Essayer de respecter autant que possible la volonté du législateur de désigner des administrateurs familiaux et de supprimer tout obstacle structurel à pareille désignation.					
f. Lors de l'installation du kiosque à l'intention des administrateurs familiaux, ne pas oublier que de nombreux administrateurs continueront à déposer un rapport manuscrit du dossier d'administration. Le franchissement de l'étape qui va les conduire à un dossier complètement électronique n'est donc pas à sous-estimer. Prévoir des mesures suffisantes pour abaisser le seuil, en tenant compte de la charge de travail et des ressources dont disposent les greffes.					
g. Prévoir que le kiosque soit également accessible aux administrateurs germanophones.					
h. Adapter la brochure actuelle destinée aux administrateurs familiaux à la nouvelle loi et la rendre plus concrète encore et plus pratique à utiliser.					
i. Se concentrer sur les administrateurs familiaux avec des manuels faciles d'utilisation et une explication approfondie au moment où ils sont désignés.					

Le logiciel MaCH

	Législateur	Ministre de la Justice	Collège des cours et tribunaux	Chefs de corps	Justices de paix
7. Fournir un logiciel complet et convivial permettant d'assurer le suivi administratif des dossiers d'administrations.					
j. Améliorer la convivialité de MaCH (Kit-N). Garder un contact avec les collaborateurs des greffes et leur offrir suffisamment de voies de communication de leurs commentaires ou de leurs propositions d'amélioration. Élargir encore les fonctionnalités en mettant l'accent sur l'automatisation et la génération de données chiffrées. Fournir un matériel suffisamment performant pour permettre une utilisation de MaCH (Kit-N) à une vitesse acceptable de fonctionnement.					
k. Profiter de l'introduction du dossier d'administration électronique pour automatiser davantage le contrôle. Lors de l'élaboration du dossier électronique, s'assurer que les points de contrôle concernant le volet administratif sont déjà inclus dans le système. Veiller également à ce que le dossier d'administration électronique et MaCH (Kit-N) soient intégrés de manière cohérente.					
l. Fournir une formation et un encadrement suffisants pour l'utilisation de MaCH (Kit-N). S'assurer que tous les collaborateurs des greffes puissent bénéficier de cette formation et de ce coaching.					

Quels seraient les chantiers futurs ?

Quels seraient les chantiers futurs ?

- Continuer à donner la priorité aux administrateurs familiaux
- Clarifier les critères de sélection dans le choix d'un administrateur professionnel
- Le registre des administrateurs
- Renforcer la formation des administrateurs professionnels

Prochainement... Suivi de l'audit « Le contrôle sur les administrations par les justices de paix »

Des questions ?

Vous pouvez toujours nous contacter si vous avez des questions supplémentaires :

Présidente de la commission d'avis et d'enquête :

Valérie Delfosse

Tél. 02/535.6.12 | valerie.delfosse@csj.be

Auditeur | personne de contact

Simon Scouflaire

Tél. 02/535.16.27 | simon.scouflaire@csj.be



Merci pour votre attention!